



## **Communiqué de la FSU Ile-de-France sur la convocation d'une Formation Spécialisée exceptionnelle de la Région Académique d'Île-de-France sur les menaces terroristes et les failles de sécurité des ENT des lycées.**

Suites aux premières failles de sécurité des ENT et des mails professionnels, les représentant.es FSU des académies de Paris, Créteil et Versailles ont demandé la réunion en urgence d'une Formation spécialisée (F3S-CT) exceptionnelle de la Région académique d'Île-de-France. Une réunion s'est donc tenue en urgence le 21 mars, en présence du secrétariat général de la Région académique Île-de-France, mais aussi d'un représentant du service consacré à l'ENT de la Région Ile-de-France et d'un représentant du rectorat de Versailles.

Une brèche de sécurité dans l'ENT a entraîné la diffusion d'un message menaçant d'un acte terroriste les élèves et personnels de ces établissements. Les représentant.es de l'administration nous ont présenté la situation, qui est en cours d'évolution. Au 21 mars, 98 comptes ENT ont été utilisés pour adresser des messages. Le même message a été transmis à 105 adresses dont 12 qui correspondent à des listes de diffusion, pour toucher environ 500 personnes, des personnels mais aussi des élèves et des parents. Sur la situation de l'ENT des lycées d'Île-de-France, les services de la région académique demandent des garanties à la région Ile-de-France avant réouverture.

Concernant la sécurité des personnels, les représentant.es de l'administration se conforment aux directives des préfets de département. Des cellules de crise doivent être mises en place et répondre aux établissements pour effectuer des levées de doute ou des mises en sécurité.

Les représentant.es FSU ont évoqué la situation de certains lycées qui nous ont saisis : par exemple le lycée Coubertin de Meaux. Nous avons demandé qu'avant toute levée de doute effectuée par les services assermentés, le droit de retrait pour danger grave et imminent de tous les personnels de l'établissement soit reconnu, et qu'en cas de déclaration de levée de doute, un droit à l'émotion soit accordé aux personnels a minima sur la journée suivante afin qu'ils ne se voient ainsi pas retirer 1/30 de leur traitement pour service non fait. La représentante de la Région académique s'est engagée à transmettre cette préconisation aux services des académies.

Concernant les protocoles de crise, les membres de la FSU demandent à être destinataires de ces protocoles de mise en sécurité des élèves et des personnels et de traitement des situations avant levée du doute et en cas de menace confirmée. Nous rappelons le climat délétère que ces menaces installent dans les établissements et la nécessité d'avoir une communication claire et rassurante en direction de tous les personnels, envoyée à la fois par les services de la Région et de l'Education nationale.

À noter, les représentant.es de la Région académique n'arrivent toujours pas à jouer un rôle de coordination et de lien avec les trois académies et nous appelons à demander des engagements similaires directement aux recteurs.ices pour faire respecter ces préconisations et à continuer à nous faire remonter des informations sur la situation dans les établissements afin que les droits des personnels soient respectés.

***Les représentant.es FSU à la F3S-CT des académies de Paris, Créteil et Versailles***

